



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections et des associations
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS
03 21 21 21 54
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Arras, le 1^{er} juin 2021

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes de la sixième circonscription
législative du Pas-de-Calais,
En communication à
Mesdames et Messieurs les sous-préfets
et à Monsieur le président de l'association
des maires et des présidents
d'intercommunalité du Pas-de-Calais

OBJET : Élection législative dans la sixième circonscription du Pas-de-Calais les 30 mai et 6 juin 2021.

**P.J. : - Arrêté fixant la liste des candidats du second tour de scrutin.
- Bordereau de résultats du second tour.**

Vous trouverez ci-après l'arrêté qui fixe l'état des candidatures enregistrées en vue du second tour.

Vous voudrez bien, dès réception, faire procéder à l'affichage de cet arrêté au lieu habituel dans votre commune.

Je vous joins également le bordereau de résultats du second tour qui sera à retourner le dimanche 6 juin 2021, dès que le dépouillement des votes sera terminé dans votre commune, par mail à l'adresse suivante : pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr.

Les modalités d'organisation du second tour sont les mêmes que celles que je vous ai transmises par circulaire du 12 mai 2021 pour le premier tour.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Alain CASTANIER



BORDEREAU DE RESULTATS LEGISLATIVE PARTIELLE - SIXIEME CIRCONSCRIPTION - TOUR 2

COMMUNE :	
INSCRITS	
VOTANTS	
BLANCS	
NULS	
EXPRIMES	
CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Mme Marie Christine BOURGEOIS	
Mme Brigitte BOURGUIGNON	



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Bureau des élections et des associations
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS
03 21 21 21 54
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 1^{er} juin 2021

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS INSCRITS
AU SECOND TOUR DE SCRUTIN DE L'ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE
- SIXIEME CIRCONSCRIPTION DU PAS-DE-CALAIS -
DES 30 MAI ET 6 JUIN 2021**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret n°2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection législative partielle dans la sixième circonscription du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 en date du 24 août 2020 accordant délégation de signature ;

Vu les récépissés définitifs de déclaration de candidature ;

Vu le tirage au sort de l'ordre des candidatures effectué le 7 mai 2021 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais;

ARRETE

Article 1^{er}: La liste des candidats et de leur remplaçant, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du second tour de scrutin du 6 juin 2021 de l'élection législative partielle de la sixième circonscription du Pas-de-Calais est arrêtée comme suit :

<i>N° d'ordre des candidatures</i>	<i>Identité des candidats titulaires</i>	<i>Identité des candidats remplaçants</i>
1	Mme Marie Christine BOURGEOIS	M. Cédric FASQUELLE
2	Mme Brigitte BOURGUIGNON	M. Christophe LECLERCQ

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, Monsieur le président de la commission de propagande, et Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Alain CASTANIER